4 septembre 2007 **07.171** ad 07.021

## Postulat des groupes radical et libéral-PPN

## Bons de garde: une idée à étudier

Nous demandons au Conseil d'Etat d'une part d'étudier la faisabilité, les avantages et les inconvénients de l'introduction d'un système de bons de garde dans le canton de Neuchâtel et d'autre part de l'introduction d'essayer d'obtenir le statut de canton pilote en la matière auprès de la Confédération.

Signataires: R. Comte, J.-B. Wälti et C. Gueissaz.

## Commentaire:

Le projet de loi proposé dans le rapport relatif aux Impôts directs 07.021 introduit des déductions pour les frais de garde des enfants, ce qui constitue une avancée réjouissante en matière de politique familiale.

Toutefois, le problème des structures d'accueil de la petite enfance dans le canton de Neuchâtel est loin d'être réglé, comme le prouve l'initiative populaire récemment déposée à ce sujet.

Au niveau du financement de la garde d'enfants, le système des bons de garde fait actuellement l'objet de réflexions. Par le système des bons de garde, l'Etat ne subventionne plus directement les crèches, mais les parents qui peuvent ensuite choisir librement la structure d'accueil dans laquelle ils souhaitent placer leurs enfants. L'Etat subventionne donc la demande, et non plus l'offre. Différents modèles existent, et l'étendue des prestataires concernées est aussi variable (structures d'accueil, mamans de jour, solutions privées, etc.).

Le Conseil fédéral vient d'annoncer qu'il soutiendra les communes et les cantons qui se lanceraient dans des projets pilotes visant à introduire le système des bons de garde. Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'une part d'étudier la faisabilité, les avantages et les inconvénients de l'introduction d'un système de bons de garde dans le canton de Neuchâtel et d'autre part d'essayer d'obtenir le statut de canton pilote en la matière auprès de la Confédération.